



MUNICIPALITE DE BREMBLENS

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2005

Création d'une place de jeux et de 8 places de parc

**présenté au Conseil général de Brembens,
dans sa séance du 1^{er} novembre 2005**

A tous les membres du
Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques années, notre village a perdu peu à peu les lieux de rencontre qui permettaient de créer des liens soutenus entre ses habitants.

Le déplacement du local de voirie sur le chemin du Moulin du Choc a permis à la municipalité d'envisager de créer une place de jeux en face de l'école et de pallier à cet état de fait.

Ainsi, non seulement les enfants du village (69 jusqu'à l'âge de 10 ans), mais aussi ceux de l'école pourront bénéficier de ces aménagements.

Dans le descriptif qui suit, vous verrez que le souci de la municipalité a été de prévoir des jeux pour une large tranche d'âge qui va de la petite enfance à l'adolescence.

Descriptif des jeux et infrastructures :

- 1 arbre à grimper rotatif en cordage polypropylène
- 1 tour combinée en bois comprenant un toboggan, un escalier avec 2 mains-courantes, une maisonnette de jeux avec petit banc et une paroi à grimper avec corde à nœuds
- 1 balançoire double avec 1 siège en caoutchouc et 1 siège pour bébé
- 2 jeux sur ressorts réservés aux plus petits
- 1 table de ping-pong avec pieds en béton et filet en métal
- 1 table de pique-nique avec 2 bancs
- 2 bancs avec dossier
- 1 banc tribune
- 2 poubelles en polyéthylène.

Les zones de sécurité situées sous les installations seront recouvertes de dalles anti-chocs selon les normes de sécurité en vigueur.

La surface située sous la table de ping-pong sera recouverte de dalles en béton.

Vous le savez, la municipalité a dû interdire le parcage des véhicules privés sur la place de parc de l'administration communale car certains jours, les ayants droit avaient de la peine à parquer. Dès lors, elle vous propose de créer huit places de parc le long du terrain de football pour permettre de déposer les enfants à l'école et aux visiteurs de trouver un endroit autorisé.

Le démontage et l'évacuation de l'ancien local de voirie et des perches sont portés au budget, au compte No 355.314.

Coûts:

| | |
|--|---------------------|
| Engins de jeux, dalles, table ping-pong, table et bancs, poubelles | Fr. 30'700.— |
| Aménagement du terrain et installation des engins | Fr. 27'200.— |
| Création de 8 places de parc le long du terrain de football | <u>Fr. 12'500.—</u> |
| Total | Fr. 70'400.— |
| | ===== |

Financement

Aspect financier :

Le total de ces dépenses sera prélevé dans les liquidités communales sans avoir recours à l'emprunt.

Aspect comptable :

L'investissement sera amorti de la manière suivante :

Fr. 30'000.— prélèvement au fonds de réserve 9281.4 « création place de jeux »

Fr. 40'400.— amorti dans les budgets futurs, sur un maximum de 10 ans, ou par des excédents de revenus lors des prochains boucllements.

Le Conseil général de Bremblens

- vu le préavis municipal No 4-2005,
- entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'accepter la création d'une place de jeux et de 8 places de parc pour un montant de Fr 70'400.-- à financer de la manière suivante :

Fr. 30'000.— prélèvement au fonds de réserve 9281.4 « création place de jeux »

Fr. 40'400.— amorti dans les budgets futurs, sur un maximum de 10 ans, ou par des excédents de revenus lors des prochains boucllements.

- de donner décharge aux commissions de leur mandat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Paul Blanc

A.-M. Viret Grasset

Déléguée de la Municipalité à convoquer : Mme Karine Ropraz, conseillère municipale